

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2016

—————

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 23 janvier 2016 à 10h00, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 18 janvier 2016.

Étaient présents : M. ZIENTEK - M. BROUTA – M^{me} SALADIN - M. REGNIEZ - M^{me} BANTIGNY – M^{me} BOILEUX - M. DI PIAZZA – Mme Any BROWERS - Mme LAMY - M. HAINAUT - M^{me} COSTANTINI – M. MONTANARI - M^{me} CARPENTIER - M. TISON – M. LHOMME - M^{me} BRASSELET - M. GLAVIER – M^{me} BOUAOUINA - M. BOLTZ – M. DEJARDIN - M. ASSE - M^{me} SAUVAGE– Mme LALOYAUX – Mme LEMAL – Mme MESAGLIO

Excusés avant donné pouvoir :

M. Jean-Louis ANNICHINI	à	M. Ludovic ZIENTEK
Mme Thérèse LE GOFF	à	Mme Colette SALADIN

Membres en exercice : 27 **Présents** : 25 **Quorum** : 14 **Votants** : 27

Secrétaire : Mme Any BROWERS

ORDRE DU JOUR :

- 1- Compte Rendu de la réunion du 2 décembre 2015
- 2- Élection des délégués au Syndicat du Canal de la Sensée
- 3- Cession d'un terrain de la commune de Bouchain à Partenord Habitat
- 4- Projet du règlement général du marché hebdomadaire
- 5- Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- 6- Acquisition de l'habitation située au 94 rue Georges Daix

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Any BROWERS.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour cette séance exceptionnelle consécutive à un ordre du jour, comme le prévoit le règlement intérieur, en cas d'urgence.

Il remercie également l'opposition pour sa participation lors des vœux du 8 janvier 2016.

Monsieur le Maire précise que ce Conseil Municipal exceptionnel est lié avant tout à l'acquisition d'une habitation qui, dans l'intérêt des deniers publics, nécessite une décision rapide.

Suite à la proposition de Monsieur le Maire de maintenir les séances du Conseil Municipal le samedi matin, le Conseil Municipal décide de se réunir comme précédemment le mercredi à 18h30.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les prochaines commissions auront lieu les :

- Commission Fêtes & Cérémonies le 10 février à 18h00
- Commission Finances le 10 mars à 18h00

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Ouverture de crédits – section investissement

Adopté à l'unanimité

1. COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2015

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Il est passé au vote :

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à la majorité

absolue

2. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU CANAL DE LA SENSÉE

Vu la délibération du 14 janvier 2015 portant élection des délégués communaux au Syndicat du Canal de la Sensée,

Considérant qu'il convient de remplacer la représentation du conseil municipal au sein de ce syndicat.

Sont candidats :

Titulaires : Ludovic ZIENTEK
Colette SALADIN

Suppléants : Thérèse LE GOFF
Eric GLAVIER

Monsieur le Maire propose Mme Nicolette CARPENTIER comme personne associée au Syndicat du Canal de la Sensée.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 06

Pour : 21

Adopté à l'unanimité des votants

3. CESSION D'UN TERRAIN DE LA COMMUNE DE BOUCHAIN A PARTENORD HABITAT

Vu le projet d'implantation d'une nouvelle caserne de Gendarmerie située Boulevard de la République pour 50a 96ca et cadastrée B1433p, B1287p et B1106p en zone UB,

Vu l'estimation des domaines en date du 17 décembre 2015 fixant à 41 000€ la valeur vénale de ce terrain,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la vente de ce terrain à Partenord Habitat pour la somme de 41 000€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire.

Monsieur le Maire accède à la demande de Monsieur BOLTZ pour obtenir l'estimation des domaines et le plan cadastral.

Il est passé au vote :

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue.

4. PROJET DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint qui précise qu'il ne s'agit là que d'une mise à jour d'un règlement nécessaire qui a été transmis à l'ensemble des élus.

Il est passé au vote :

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue.

5. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les services techniques et d'animation pour la période du 01/02/2016 au 31/01/2017 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2 de la loi 84-53 précitée ;

Il est demandé au conseil municipal :

-d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 précitée.

- A ce titre, seront créés :

* au maximum 10 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animateur du centre de loisirs.

* au maximum 3 emplois à temps non complet à raison de 20/35èmes dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Il est passé au vote :

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

6. ACQUISITION DE L'HABITATION SITUÉE 94 RUE GEORGES DAIX

Vu l'estimation des domaines qui a été transmise au Conseil Municipal,

Vu le projet de création d'une ruche d'activité (économique et associative),

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'acquérir cette habitation de la manière suivante :

○ Parcelle B519 340m²

○ Parcelle B520 747m²

- Parcelle B521 714m2

Ceci pour un prix de 220 000€ hors frais de notaire

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte pour ce faire.

Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ s'étonne que l'estimation des domaines s'élève à 315 000€ alors que la commune puisse l'acquérir pour 220 000€.

Madame Annick SAUVAGE demande si des travaux sont à effectuer notamment en matière d'accessibilité.

Monsieur le Maire indique que cette acquisition est liée à sa situation géographique, qu'elle permettra un accès aux ateliers municipaux et les travaux modestes à effectuer permettront à ce bâtiment d'accueillir diverses associations et activités économiques « naissantes », ceci tout en préservant les deniers publics.

Monsieur Luc BROUTA indique à Mme Aurélie MESAGLIO que cette acquisition sera inscrite au budget 2016.

Monsieur le Maire souhaite remercier les propriétaires pour ce geste financier et propose de nommer ce bâtiment « La Maison d'activité Jean MARTIN ».

Il est passé au vote :

Contre : 06

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à la majorité absolue

7. OUVERTURE DE CRÉDITS – SECTION INVESTISSEMENT

Vu l'article 15 de la loi du 5 janvier 1989 relative à l'amélioration de la décentralisation,

Considérant qu'il peut être engagé et mandaté les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent,

Considérant que les crédits ouverts à l'exercice 2015 se sont élevés à 972 046,57€ dont le quart est 243 011,64€,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De voter les crédits repris ci-dessous, à charge d'inscription au budget primitif 2016.

Mme Any BROWERS et Monsieur Luc BROUTA précisent à Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ que :

- Le remplacement de la porte d'entrée de l'Ecole Maternelle Albert Douay correspond à une mise en sécurité du bâtiment.
- Le remplacement des menuiseries du local « un repas par jour » sera couvert par l'assurance.
- La création du plateau surélevé rues Dronsart et Gallez est liée aux aménagements extérieurs du nouvel EHPAD.

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 27

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.

La Secrétaire,

Le Maire,

Any BROWERS

Ludovic ZIENTEK